



INFORMATION

ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON

L'Assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi **soir** 25 Octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Viriat.



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 27 au 29 Septembre 2024 est assurée par Mme GAILLARD Colette au 06.83.03.65.92



RAPPEL CONCERNANT LES FEUILLES DE MATCH / FEUILLES DE PLATEAU

Les FMI ou feuilles de match « papier » doivent obligatoirement être transmises au plus tard le dimanche à 20 heures.

Les feuilles de plateau doivent être scannées et intégrées dans Footclubs par les clubs.

Il est demandé aux clubs de se référer à l'article 33 des règlements sportifs du District.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 24 Septembre 2024

Présents : Grégory BESSET, Tarik TEKBIKAK, Antony TARTARIN, Hamid TOUZANI, Sylvain FEYEUX, Anthony STADELMANN, Baptiste PIQUET

Assistent Visio : Guillaume STRIPPOLI, Céline MEILHEURAT

Excusés : Jean Noel TARTARIN, Christophe SABIN, Olivier GUICHERD

 A. Curt attend les commandes des arbitres, clubs, voulant le livre sur les lois du Jeu. Envoyer un mail à Alexis Curt pour vos réservations.

 A ce jour la CDA de l'Ain compte 112 licences valides

La CDA constate et se félicite du grand nombre de participants à ses formations d'arbitres semi officiel. Bien formés, ces derniers sont indispensables à la bonne tenue des rencontres de notre district. Une note toute particulière à notre chère Myriam qui est venue nous porter main forte à Foissiat. Encore merci Mimi.

La CDA rappelle aux arbitres qui n'ont pas reçu leur veste protocolaire ; Celle-ci vous sera remise lors de la séance de rattrapage de la journée des arbitres qui aura lieu en janvier.

 Une FIA aura lieu les 19,20,26 octobre. La CDA invite les candidats et les clubs à s'inscrire auprès de la Ligue pour y participer.

La CDA étudie enfin les courriers, certificats médicaux et demandes des arbitres :

- F. Sapey annonçant sa démission du corps arbitral, la CDA adresse ces sincères remerciements pour services rendus,
- C. Sabin demande pour rejoindre le groupe des observateurs jeunes arbitres,
- V. Murat, P. Masia, A. Jaouab, proposition pour doubler le week-end,
- C. Meilheurat en indisponibilité jusqu'au 3/11/24 à la suite d'une blessure,
- M. Bolat, H Touzani, S Feyeux pour leur rapport d'accompagnement d'arbitres,
- A. Jaouab pour annoncer l'absence d'un arbitre au match d'accompagnement. La CDA remercie Adil pour avoir pris le sifflet afin de mener ce match.

Courriers clubs :

- ✓ ESB Marboz demande la mise à jour de la liste de leur semis officiels,
- ✓ F.C. CORMOZ ST NIZIER demande un arbitre officiel pour le match contre Sermoyer en D5 du 26 octobre 2024. Réponse faite
- ✓ Le FC Mas Riller demande un arbitre officiel pour le match contre Montluel FC en U18 D4, prise en compte.

 La CDA tient à démentir une rumeur qui semble se répandre sur les terrains de notre district. A l'heure actuelle, aucune consigne pour modifier les sanctions disciplinaires n'a été donnée : un carton blanc et un carton jaune distribués à un même joueur **NE DONNENT PAS LIEU** à une exclusion de ce joueur. Merci aux clubs et aux arbitres d'en tenir compte.

La CDA rappelle aux arbitres et aux clubs que toute demande doit s'effectuer par mail officiel adressé au district à l'attention de la CDA.

Prochaine réunion mardi 1^{er} octobre à 18 heures au district.

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire
Sylvain FEYEUX



Réserve technique n° 1

Match St Martin MCV 1 / Marboz 4 – seniors D3 poule C – du 8/09/2024.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après extrait du procès-verbal de la séance de la commission des arbitres du 17 septembre 2024, sous la présidence de M. BESSET Grégory et en présence des membres suivants : MM. Tarik TEKBIKAK, Christophe SABIN, Antony TARTARIN, Sylvain FEYEUX, Guillaume STRIPPOLI, Céline MEILHEURAT, Olivier GUICHERD.

A noter que M. Baptiste PIQUET n'a ni participé à cette réunion, ni à la délibération.

Considérant la réserve technique déposée par le club de l'ESB Marboz lors de la rencontre St Martin MCV 1 / Marboz 4 – seniors D3 poule C – du 8/09/2024, numéro de match 28689781.

Considérant que cette réserve technique, faisant suite à un but de l'équipe de St Martin Maillat contesté par l'équipe de l'ESB Marboz, a été déposé par le capitaine de l'ESB Marboz à ce moment de la rencontre, M. Baptiste PERDRIX, en présence du capitaine de l'équipe de St Martin Maillat, M. Marcelo LOURENCINHO CATARINO et de l'arbitre assistant de l'équipe de St Martin Maillat M. Rui GALHOFA CATARINO avant que le coup d'envoi consécutif au but ne soit donné par l'arbitre M. Baptiste PIQUET,

Considérant que cette réserve technique, déposée le jour du match, a bien été confirmée par courrier électronique au district le lundi 9 septembre 2024 par l'ESB Marboz.

La Commission des Arbitres dit que la réserve technique est recevable sur la forme.

Considérant que, selon les rapports rédigés par l'arbitre M. Baptiste PIQUET, l'équipe de l'ESB Marboz et celle de St Martin Maillat, la contestation du but inscrit par l'équipe de St Martin Maillat par l'équipe de l'ESB Marboz fait suite à une action de jeu se déroulant dans les dernières minutes de jeu (aux alentours de la 80^{ème} minute selon l'ESB Marboz, à la 90^{ème} minute selon l'arbitre et le club de St Martin Maillat), à hauteur du rond central.

Considérant que le capitaine de St Martin Maillat, M. Marcelo LOURENCINHO CATARINO était en possession du ballon au centre du terrain quand, voyant le gardien de but de l'ESB Marboz avancé à l'entrée de surface de réparation il a frappé en direction du but.

Considérant que M. Marcelo LOURENCINHO CATARINO a alors subi une faute au moment de sa frappe qui a été signalé immédiatement par M. PIQUET.

Considérant que la frappe a terminé sa course dans les buts de l'équipe de l'ESB Marboz.

Considérant que M. PIQUET a bien sifflé une faute sur le capitaine de l'équipe de St Martin Maillat M. Marcelo LOURENCINHO CATARINO avant que le ballon ne pénètre dans les filets.

Considérant que ce coup de sifflet, entendu par les joueurs et éducateurs des deux équipes, a immédiatement conduit à l'arrêt de l'action par les joueurs de Marboz.

Considérant que M. PIQUET a décidé, malgré son coup de sifflet de valider le but, celui-ci donnant l'avantage à St Martin Maillat sur le score de 3 buts à 2.

Considérant que le gardien de but de Marboz a pu, en entendant le coup de sifflet de l'arbitre, stopper son action, et que sans ce coup de sifflet il aurait eu l'occasion d'arrêter la frappe du joueur de St Martin Maillat, bien que, selon les dires de M. PIQUET et de l'équipe de St Martin Maillat, le gardien de but de Marboz semblait battu et n'aurait, même sans son coup de sifflet, eu aucune chance d'arrêter la frappe.

Considérant qu'il ne peut être retenu par la Commission des Arbitres le fait que le gardien de but de l'ESB Marboz aurait été battu même sans le coup de sifflet de l'arbitre, cela relevant d'une simple appréciation subjective.

Considérant que selon la Loi 9 le coup de sifflet de l'arbitre met immédiatement un arrêt au jeu et que tous les faits lui succédant sont considérés comme hors du jeu.

Considérant donc que le moment où le ballon a pénétré dans les buts de l'ESB Marboz a bien eu lieu « hors du jeu ».

Considérant que le fait que M. PIQUET se soit immédiatement rendu compte de la trop grande rapidité de son coup de sifflet et qu'il a dans l'instant dit aux joueurs de continuer de jouer ne peut être pris en compte, le coup de sifflet de l'arbitre étant prioritaire sur ses paroles.

Considérant qu'en aucune manière il ne peut être reproché aux joueurs de l'ESB Marboz de s'être arrêtés de jouer à la suite du coup de sifflet.

Considérant donc que M. Baptiste PIQUET n'aurait pas dû accorder le but de St Martin Maillat et aurait dû revenir sur cette décision avant le coup d'envoi consécutif à ce but en reprenant le jeu par un coup franc direct.

Considérant que ce but, inscrit en toute fin de match, a eu un impact sur le score final puisque l'équipe de St Martin Maillat s'est finalement imposée sur le score de 3 buts à 2.

Par ces motifs, la Commission des Arbitres, décide :

- réserve technique recevable sur le fond
- donne le match St Martin MCV 1 / Marboz 4 – seniors D3 poule C – à rejouer.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Ain de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs du District.

Le Président de la Commission des Arbitres,
Gregory BESSET

Dossier transmis à la commission des règlements

Réserve technique n° 2

Match Valserhône 1 / Dombes Bresse 2 - sénior D1 – du 9/09/2024.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après extrait du procès-verbal de la séance de la commission des arbitres du 17 septembre 2024, sous la présidence de M. BESSET Grégory et en présence des membres suivants : MM. Tarik TEKBIKAK, Christophe SABIN, Antony TARTARIN, Sylvain FEYEUX, Guillaume STRIPPOLI, Céline MEILHEURAT, Olivier GUICHERD.

A noter que M. Hamid TOUZANI n'a ni participé à cette réunion, ni à la délibération.

Considérant la réserve technique déposée par le club de Valserhône lors de la rencontre Valserhône 1 / Dombes Bresse 2 - sénior D1 – DU 9/09/2024.

Considérant que cette réserve technique, déposée par le capitaine de Valserhône, M. LAMOUILLE Michael à M. Hamid TOUZANI, arbitre de la rencontre, en présence du capitaine de Dombes Bresse, M. LANET Jordan à ce moment-là du match, et de l'arbitre assistant le plus proche de l'action concernée, M. LANDAIS Yann, consécutive à l'exclusion de M. CHIESA Yoann signifiée par M. Touzani à la 66^{ème} minute de jeu.

Considérant que cette réserve technique a été déposée avant la reprise du jeu consécutive à l'exclusion par M. LAMOUILLE.

La Commission des Arbitres dit que la réserve technique est recevable sur la forme.

Considérant que l'équipe de Valserhône Foot conteste le fait que M. TOUZANI a expulsé M. CHIESA pour anéantissement d'une occasion manifeste de but, alors que, selon M. LAMOUILLE capitaine de Valserhône Foot « un défenseur était derrière à 3 m » et que donc il ne s'agissait pas d'une occasion manifeste de but.

Considérant que, dans le rapport de M. TOUZANI, l'exclusion a été signifiée, non pas pour un anéantissement d'une occasion manifeste de but mais pour une faute grossière.

Considérant par ailleurs que la décision d'exclure un joueur relève de l'interprétation de l'arbitre et ne saurait en aucun cas être considérée comme contraire aux Lois du Jeu.

Considérant que, de toute façon, selon les Lois du Jeu, un anéantissement d'une occasion manifeste de but n'est pas dépendant du nombre de « défenseurs » mais bien de l'opportunité de but, celle-ci restant elle aussi à l'interprétation de l'arbitre.

Considérant que l'exclusion en question n'a eu aucune incidence sur le déroulement et le score final, Valserhône Foot l'emportant 2 à 0.

Par ces motifs, la Commission des Arbitres, décide :

- réserve technique irrecevable sur le fond
- confirmation du résultat acquis sur le terrain

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Ain de Football dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 50 des Règlements Sportifs du District.

Le Président de la Commission des Arbitres,
Gregory BESSET

Dossier transmis à la commission des règlements

FORMATION INITIALE ARBITRAGE

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations initiales en arbitrage sur la saison 2024-2025

La première aura lieu au District de l'Ain de Football : (participation aux 3 jours de Formation obligatoire)

- Samedi 19 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Dimanche 20 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)
- Samedi 26 Octobre 2024 (8h00 - 18h00 maximum)

Lien inscription : [Formation Initiale d'Arbitre \(fff.fr\)](https://www.fff.fr)

FORMATION ARBITRE SEMI-OFFICIEL

Comme chaque saison, la Commission Départementale en Arbitrage organisera des formations arbitres semi-officielles en début de saison 2024-2025

- Jeudi 26 SEPTEMBRE 2024 à 19h00 à CURTAFOND (stade) – **CLUB ACCUEIL : FC CURTAFOND CONFRANCON**
- Samedi 28 SEPTEMBRE 2024 à 10h00 à OYONNAX (COMPLEXE SPORTIF DE VEYZIAT 1- 400 ROUTE DEPARTEMENTALE - 01100 OYONNAX) – **CLUB ACCUEIL : ASTT OYONNAX**

Nous rappelons que pour participer à celles-ci, il faudra que chaque personne présente **soit majeure, licenciée à la Fédération Française de Football sur la saison 2024/2025. Une photo d'identité est aussi requise afin d'effectuer la carte de semi-officiel**

Pour ceux ayant effectué la formation sur une des saisons précédentes, nous vous rappelons que celle-ci est valable 6 ans et qu'il faut aussi avoir une licence FFF sur la saison en cours (2024-2025) pour occuper la fonction d'arbitre semi-officiel

CHALLENGE DU FAIR PLAY

Classements de la saison 2023/2024

Le Super Challenge ne sera décerné à aucun club

Seniors D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
560936	1	OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON	35
521795	2	ESB FOOTBALL MARBOZ	42
504266	3	CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL	64
582242	4	JASSANS-FRANS FOOTBALL	75
542553	5	A.S. MISERIEUX TREVoux	75
539571	6	BOURG SUD ***	87
518461	7	ET. S. FOISSIAT ETREZ	90
560195	8	BRESSE FOOT 01	97
533355	9	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX	106
514055	10	ENT.S. REVERMontoise	131
542552	11	AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX	147
590301	12	VALSERHONE FOOT	148

(***) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D2

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
581433	1	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ	34
508642	2	U.S. FEILLENS	36
534249	3	A.S. D'ATTIGNAT	37
530041	4	O. DE ST DENIS LES BOURG	42
582751	5	O. SUD REVERMONT 01	53
504283	6	U.S. REPLONGES	55
564532	7	CENTRE DOMBES FOOTBALL ***	57
553366	8	F.C. DOMBES BRESSE	58
521795	9	ESB FOOTBALL MARBOZ	61
552904	10	F. C. SERRIERES DE BRIORD - VILLEBOIS	64
504317	11	U.S. ARBENT MARCHON	71
580902	12	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE	75
504804	13	F.C. MANZIAT ***	76
514369	14	ENT.S. VAL DE SAONE	78
511575	15	A. S. DE MONTREAL-LA CLUSE-FOOTBALL	82
552858	16	S. C. PORTES DE L'AIN ***	82
542555	17	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M. ***	89
504312	18	C.S. VIRIAT	89
553892	19	PLAINE REVERMONT FOOTBALL	96
561127	20	AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT	126
552893	21	UNION SPORTIVE CULOZ GRAND COLOMBIER	152
529286	22	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ	164
547044	23	PLASTICS VALLEE F.C. ***	215
527613	24	U.S. NANTUATIENNE	312

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D3

Numéro de club	Place	Nom du club		Nombre Points
515885	1	A.S. BAGE LE CHATEL	***	18
551598	2	ENT ST MARTIN MAILLAT COMBE DU VAL		23
560195	3	BRESSE FOOT 01		34
520832	4	U.S. VEYZIAT OYONNAX	***	38
580902	5	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE		40
518461	6	ET. S. FOISSIAT ETREZ		42
553892	7	PLAINE REVERMONT FOOTBALL		43
521795	8	ESB FOOTBALL MARBOZ		44
553816	9	F. C. BRESSANS		46
560193	10	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE		48
525874	11	A.S. ST LAURENTIN		50
553366	12	F.C. DOMBES BRESSE		52
542553	13	A.S. MISERIEUX TREVOUX	***	54
563530	14	FOOTBALL CLUB DE BORD DE VEYLE	***	55
564532	15	CENTRE DOMBES FOOTBALL	***	56
561130	16	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN	***	60
504391	17	C.S. LAGNIEU		62
514055	18	ENT.S. REVERMONTAISE		66
519471	19	F.C. ST MAURICE DE GOURDANS	***	66
533355	20	A.S. GUEREINS GENOUILLEUX		68
560196	21	FOOT TROIS RIVIERES		68
541507	22	C. S. J. CHATILLONAISE	***	70
529716	23	A. DES PORTUGAIS	***	72
520588	24	U.S. VAUX EN BUGEY		75
504385	25	AMBERIEU F.C.	***	75
504266	26	BELLEY CS		77
539571	27	BOURG SUD	***	83
537222	28	F.C. MAS RILLIER		85
563857	29	FAREINS SAONE VALLEE FOOT		90
504312	30	C.S. VIRIAT		93
528069	31	C.S. CHEVROUX	***	94
504467	32	COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU		102
590301	33	VALSERHONE FOOT		108
553706	34	OLYMPIQUE BUYATIN	***	197
542552	35	AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX		321
522537	36	F.O. BOURG EN BRESSE	***	400

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors D4

Numéro de club	Place	Nom du club		Nombre Points
553816	1	F. C. BRESSANS		17
526650	2	A.S. ANGLEFORT		17
542555	3	F.C. CURTAFOND CONFRANCON ST M.	***	17
514055	4	ENT.S. REVERMONTAISE		20
504385	5	AMBERIEU F.C.	***	21
549667	6	ENT. BAS BUGEY RHONE	***	23
582751	7	O. SUD REVERMONT 01		24
582674	8	F. C. BRESSE NORD		24
520832	9	U.S. VEYZIAT OYONNAX	***	25
504804	10	F.C. MANZIAT	***	29
527633	11	A.S. VERTRIEU	***	30
504317	12	U.S. ARBENT MARCHON		30
547601	13	F.C. VEYLE VIEUX JONC		31
560195	14	BRESSE FOOT 01		31
561127	15	AS IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT		31
552858	16	S. C. PORTES DE L'AIN	***	32
504283	17	U.S. REPLONGES		35
521796	18	F.C. PRIAY		36
529286	19	A.S. HAUTECOURT ROMANECHÉ		37
560289	20	FOOTBALL CLUB ARTEMARE	***	37
580902	21	FOOTBALL CLUB VEYLE SAONE		37
560193	22	FOOTBALL CLUB PLAINE TONIQUE		39
504391	23	C.S. LAGNIEU		46
514369	24	ENT.S. VAL DE SAONE		46
560482	25	ISN FOOTBALL CLUB DE CHANEINS		47
560936	26	OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN - PAYS DU CERDON		50
563857	27	FAREINS SAONE VALLEE FOOT		51
561241	28	BOURG ACCFT	***	52
581433	29	FOOTBALL CLUB COTIERE-LUENAZ		52
504647	30	ET.S. CORMORANCHE		53
564532	31	CENTRE DOMBES FOOTBALL	***	54
525536	32	A.S. CHAVEYRIAT		59
519729	33	LA ST CYRIENNE U.S.	***	61
534249	34	A.S. D'ATTIGNAT		68
539571	35	BOURG SUD	***	69
515885	36	A.S. BAGE LE CHATEL	***	69
519781	37	A.S. CHAZEY BONN	***	69
504266	38	CS BELLEY		69
581373	39	SC MILLE ETANGS	***	71
504243	40	A.S. GRIEGES PONT DE VEYLE		75
560321	41	MONTLUEL FOOT CLUB	***	79
540422	42	F.C. D'INJOUX GENISSIAT		80
545637	43	C.O. DU PLATEAU		80
537224	44	A.S. ST ETIENNE S/CHALARONNE		92
582242	45	JASSANS-FRANS FOOTBALL		113
561130	46	UNION SPORTIVE PLAINE DE L'AIN	***	186
526649	47	ENT.S. AMBRONAY ST JEAN LE VIEUX		237
552893		CULOZ GRAND COLOMBIER	Forfait général	

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Seniors Féminines à 11

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
542553	1	A.S. MISERIEUX TREVoux	2
581433	2	COTIERE EST LYONNAIS	3
540737	3	ESSOR BRESSE SAONE	11
547044	4	OYONNAX PVFC	12
514369	5	THOISSEY	12
560195	6	BRESSE FOOT 01	23
560196	7	FOOT 3 RIVERES	28

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

U18 D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
548198	1	AIN SUD	7
504391	2	CS LAGNIEU	13
553366	3	FC DOMBES BRESSE ***	16
521795	4	MARBOZ	28
540737	5	ESSOR BRESSE SAONE	50
504467	6	COTIERE MV ***	52

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

U15 D1

Numéro de club	Place	Nom du club	Nombre Points
504312	1	VIRIAT	3
540737	2	ESSOR BRESSE SAONE	8
582751	3	O. SUD REVERMONT 01	9
539571	4	BOURG SUD	9
590301	5	VALSERHONE FOOT	13
504391	6	CS LAGNIEU	15

(**) Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

CLASSEMENTS 2023/2024

Rappel de l'article 1 : classements

En cas d'égalité, les équipes seront départagées suivant les modalités suivantes :

1. Classement du fair play
2. Classement sportif
3. Meilleure attaque

Lorsqu'une équipe de la poule n'est pas notée par un adversaire, le classement est établi selon le ratio « nombre de points obtenus divisés par le nombre de réponses ».

Seniors D1

- 1^{er}) St Martin du Mont 1 : 19.10 pts
- 2^{ème}) Guéreins 1 : 17.40 pts
- 3^{ème}) Jassans Frans 1 : 17.10 pts
- 4^{ème}) Misérieux Trévoux 3 : 17.00 pts
- 5^{ème}) Rives de l'Ain 1 : 16.60 pts (classement Fair Play : 1^{er})
- 6^{ème}) Foissiat Etrez 1 : 16.60 pts (classement Fair Play : 7^{ème})
- 7^{ème}) Belley CS 1 : 16.50 pts
- 8^{ème}) Marboz 2 : 16.30 pts
- 9^{ème}) Bresse Foot 01 1 : 15.90 pts
- 10^{ème}) Valserhône Foot 1 : 14.90 pts
- 11^{ème}) Oyonnax ATT 1 : 12.80 pts

Fiche non retournée : Bourg Sud 1.

Seniors D2 poule A

- 1^{er}) Serrières Villebois 1 : 19.67 pts
- 2^{ème}) Montréal 2 : 19.56 pts
- 3^{ème}) Feillens 3 : 18.78 pts (classement Fair Play : 2^{ème})
- 4^{ème}) Replonges 1 : 18.78 pts (classement Fair Play : 6^{ème})
- 5^{ème}) Attignat 1 : 18.67 pts
- 6^{ème}) Côtière Luenaz FC 1 : 15.22 pts
- 7^{ème}) Arbent Marchon 1 : 14.78 pts
- 8^{ème}) Plaine Revermont Foot 1 : 14.33 pts
- 9^{ème}) Thoisse 1 : 13.78 pts
- 10^{ème}) Nantua 1 : 12.44 pts

Fiches non retournées : Manziat 1 et Oyonnax PVFC 2.

Seniors D2 poule B

- 1^{er}) Marboz 3 : 19.38 pts
- 2^{ème}) St Denis les Bourg 1 : 18.25 pts
- 3^{ème}) Dombes Bresse 2 : 17.13 pts
- 4^{ème}) Viriat 2 : 16.88 pts
- 5^{ème}) Veyle Saône 2 : 16.50 pts
- 6^{ème}) Sud Revermont 01 1 : 15.88 pts

7^{ème}) Izernore Nurieux 1 : 15.63 pts
8^{ème}) Hautecourt 1 : 13.13 pts
9^{ème}) Culoz Grand Colombier 1 : 9.25 pts

Fiches non retournées : Centre Dombes Foot 1, Curtafond Conf. 1 et Porte de l'Ain 1

Seniors D3 poule A

1^{er}) Marboz 4 : 18.83 pts
2^{ème}) Le Mas Rillier 1 : 18.50 pts
3^{ème}) Viriat 3 : 18.50 pts
4^{ème}) St Laurent 1 : 17.17 pts
5^{ème}) Côtière MV 1 : 15.33 pts
6^{ème}) Vaux (ent. Bugey) 1 : 14.00 pts
7^{ème}) Oyonnax ATT 2 : 10.17 pts

Fiches non retournées : Bord de Veyle 1, Bourg FO 1, Buyatin OL 1, Centre Dombes Foot 2, Veyziat 1.

Seniors D3 poule B

1^{er}) St Martin du Mont 2 : 20.50 pts
2^{ème}) Plaine Tonique 2 : 19.67 pts
3^{ème}) Foissiat Etrez 2 : 18.67 pts
4^{ème}) Dombes Bresse 3 : 18.50 pts
5^{ème}) Guéreins 2 : 17.50 pts
6^{ème}) Fareins Saône Vallée 1 : 16.00 pts
7^{ème}) Valserhône Foot 2 : 11.67 pts

Fiches non retournées : Ambérieu FC 1, Bâgé 1, Chevroux 1, Misérieux Trévoux 4, St Maurice de Gourdans 1.

Seniors D3 poule C

1^{er}) Veyle Saône 3 : 19.00 pts (classement Fair Play : 5^{ème})
2^{ème}) Bressans FC 2 : 19.00 pts (classement Fair Play : 9^{ème})
3^{ème}) Lagnieu 2 : 18.43 pts
4^{ème}) St Martin MCV 1 : 18.14 pts (classement Fair Play : 2^{ème})
5^{ème}) Bresse Foot 01 2 : 18.14 pts (classement Fair Play : 3^{ème})
6^{ème}) Plaine Revermont Foot 2 : 17.71 pts
7^{ème}) Belley CS 2 : 17.00 pts
8^{ème}) Foot Trois Rivières 1 : 16.14 pts

Fiches non retournées : Bourg Sud 2, Châtillon la Palud 1, Oyonnax ASP 1, Plaine de l'Ain 1.

Seniors D4 poule A

1^{er}) St Martin du Mont 3 : 20.29 pts
2^{ème}) Rives de l'Ain 2 : 19.57 pts
3^{ème}) Bressans FC 3 : 19.00 pts (classement Fair Play : 1^{er})
4^{ème}) Injoux Génissiat 1 : 19.00 pts (classement Fair Play : 42^{ème})
5^{ème}) Sud Revermont 01 2 : 18.71 pts
6^{ème}) Arbent Marchon 2 : 16.43 pts
7^{ème}) Izernore Nurieux 2 : 16.00 pts
8^{ème}) Hautecourt 2 : 14.29 pts
9^{ème}) Ambronay 1 : 12.29 pts

Fiches non retournées : Bourg ACCFT 1, Bourg Sud 3 et Veyziat 2.

Seniors D4 poule B

- 1^{er}) Lagnieu 3 : 19.00 pts
- 2^{ème}) CO Plateau 1 : 15.75 pts
- 3^{ème}) Angletfort 1 : 15.00 pts
- 4^{ème}) Priay 1 : 14.50 pts
- 5^{ème}) Belley CS 3 : 13.00 pts

Fiches non retournées : Ambérieu FC 2, Artemare Valromeu 1, Bas Bugey Rhône 1, Chazey Bons 1, Plaine de l'Ain 2, Vertrieu 1.

Forfait général : Culoz Grand Colombier 2.

Seniors D4 poule C

- 1^{er}) Chaneins 1 : 19.00 pts
- 2^{ème}) Fareins Saône Vallée 2 : 18.29 pts
- 3^{ème}) Veyle Vieux Jonc 1 : 17.29 pts (classement Fair Play : 13^{ème})
- 4^{ème}) Thoisse 2 : 17.29 pts (classement Fair Play : 24^{ème})
- 5^{ème}) St Etienne sur Chalaronne 1 : 17.14 pts
- 6^{ème}) Chaveyriat 1 : 16.57 pts
- 7^{ème}) Côtière Luenaz FC 2 : 15.86 pts
- 8^{ème}) Jassans Frans 2 : 13.14 pts

Fiches non retournées : Centre Dombes Foot 3, Mille Etangs 1, Montluel 1, Porte de l'Ain 2.

Seniors D4 poule D

- 1^{er}) Cormoranche 1 : 19.86 pts
- 2^{ème}) Replonges 2 : 18.29 pts (classement Fair Play : 17^{ème})
- 3^{ème}) Plaine Tonique 3 : 18.29 pts (classement Fair Play : 22^{ème})
- 4^{ème}) Bresse Foot 01 3 : 17.43 pts
- 5^{ème}) Veyle Saône 4 : 17.14 pts
- 6^{ème}) Bresse Nord 1 : 16.14 pts (classement Fair Play : 8^{ème})
- 7^{ème}) Attignat 2 : 16.14 pts (classement Fair Play : 32^{ème})
- 8^{ème}) Grièges PV 1 : 14.29 pts

Fiches non retournées : Bâgé 2, Curtafond Conf. 2, Manziat 2, St Cyr 1.

Seniors D5 poule A

- 1^{er}) Marboz 5 : 19.40 pts
- 2^{ème}) Viriat 4 : 19.00 pts
- 3^{ème}) Bresse Nord 2 : 18.60 pts
- 4^{ème}) Chaveyriat 2 : 18.00 pts
- 5^{ème}) Montréal 3 : 14.20 pts
- 6^{ème}) Haut Revermont 1 : 13.60 pts

Seniors D5 poule B

Fiches non retournées : Ambérieu FC 3, Artemare Valromeu 2, Oyonnax PVFC 3, Serrières Villebois 2, St Maurice de Gourdans 2.

Seniors D5 poule C

1^{er}) St Denis les Bourg 2 : 18.67 pts

2^{ème}) Guéreins 3 : 16.33 pts

3^{ème}) Côtière MV 2 : 15.67 pts

Fiches non retournées : Dortan 1, Montluel 2.

Forfait général : Plaine Tonique 4.

Seniors D5 poule D

1^{er}) Grièges PV 2 : 18.50 pts

2^{ème}) Vaux en Bugey 2 : 17.00 pts

3^{ème}) Foot Trois Rivières 2 : 11.00 pts

Fiches non retournées : Ain Sud 3, Bord de Veyle 2, Feillens 4.

Seniors D5 poule E

1^{er}) Colomieu Peyrieu 1 : 20.00 pts

2^{ème}) Lagnieu 4 : 18.17 pts

3^{ème}) St Martin MCV 2 : 18.00 pts

4^{ème}) Hautecourt 3 : 16.50 pts

5^{ème}) CO Plateau 2 : 16.00 pts

6^{ème}) Vaux (ent. Bugey) 3 : 15.00 pts

7^{ème}) Valserhône Foot 3 : 11.17 pts

Fiche non retournée : Béon 1.

Forfaits généraux : Ambronay 2, Bourg Sud 4.

Seniors D5 poule F

1^{er}) Fareins Saône Vallée 3 : 18.25 pts

2^{ème}) Le Mas Rillier 2 : 18.25 pts

3^{ème}) Côtière Luenaz 3 : 17.50 pts

4^{ème}) Priay 2 : 17.25 pts (classement sportif : 5^{ème})

5^{ème}) Cormoranche 2 : 17.25 pts (classement sportif : 6^{ème})

Fiches non retournées : Bord de Veyle 3, Bourg ACCFT 2, Buyatin 2, Leyment 1.

Forfait général : Mille Etangs 2.

Seniors D5 poule G

1^{er}) Replonges Manziat 3 : 18.40 pts

2^{ème}) Bresse Foot 01 4 : 17.60 pts

3^{ème}) Foissiat Etrez 2 : 17.40 pts

4^{ème}) Attignat 3 : 17.00 pts

5^{ème}) Cormoz St Nizier 1 : 16.40 pts

6^{ème}) Plaine Revermont 3 : 16.20 pts

Fiches non retournées : Bâgé 3, Chevroux 2, Curtafond Conf. 3, Sermoyer 1.

Séniors Féminines poule A

1^{er}) Bresse Foot 01 1 : 18.80 pts

2^{ème}) Oyonnax PVFC 1 : 17.80 pts

3^{ème}) Côtière Est Lyonnais 1 : 16.80 pts

4^{ème}) Misérieux Trévoux 1 : 16.20 pts (classement Fair Play : 1^{ère})

5^{ème}) Thoissey 1 : 16.20 pts (classement Fair Play : 5^{ème})

6^{ème}) Foot Trois Rivières 2 : 12.40 pts

Fiche non retournée : Essor Bresse Saône 1

U18 D1 poule A

1^{er}) Ain Sud 1 : 21.33 pts (classement Fair Play : 1^{er})

2^{ème}) Marboz 1 : 21.33 pts (classement Fair Play : 4^{ème})

3^{ème}) Lagnieu 1 : 17.67 pts

4^{ème}) Essor Bresse Saône 1 : 17 pts

Fiches non retournées : Côtière Meximieux Villieu 1, Dombes Bresse 1.

U15 D1 poule A

1^{er}) Viriat 1 : 22.25 pts

2^{ème}) Sud Revermont 01 1 : 17.50 pts

3^{ème}) Valserhône Foot 1 : 17.25 pts

4^{ème}) Essor Bresse Saône 1 : 15.50 pts (classement Fair Play : 2^{ème})

5^{ème}) Lagnieu 1 : 15.50 pts (classement Fair Play : 6^{ème})

Fiche non retournée : Bourg Sud 1.

COMMISSION FEMININE

Interdistricts U18F

Le championnat interdistricts U18F étant géré administrativement par le District de l'Isère, merci d'adresser l'ensemble de vos desideratas/remarques/... à l'adresse suivante : district@isere.fff.fr

Championnats féminins

Nous rappelons aux clubs que les reports de matchs ne sont plus d'actualité, hors cas exceptionnel (intempéries, coupe de France F, ...). Cette organisation a été présentée lors des réunions plénières féminines de fin de saison 2023-2024 et de début de saison 2024-2025. Voir texte ci-dessous

Afin d'éviter de multiples forfaits ou repositionnement de rencontres :

- Impossible de déplacer une rencontre ultérieurement à la date imposée. Possibilité d'avancer la rencontre. (article 30.5)
- L'ensemble des rencontres devront être jouées à la date de la dernière journée.

De plus, a été acté pour les rencontres, le passage de **5 à 3 remplaçantes** (voir règlement des pratiques ci-dessous)

	U15F à 8	U18F à 11	Seniors F à 8	Seniors F à 11
<u>Espace de jeu</u>	Terrain à 8 60m x 50m	Terrain à 11 105m x 68m	Terrain à 8 60m x 50m	Terrain à 11 105m x 68m
<u>Temps de jeu</u>	2 x 30 minutes	2 x 40 minutes	2 x 40 minutes	2 x 45 minutes
<u>Nombre de joueuses</u>	8 + 3 remplaçantes	11 + 3 remplaçantes	8 + 3 remplaçantes	11 + 3 remplaçantes
<u>Taille du ballon</u>	T5	T5	T5	T5
<u>Arbitrage</u>	Bénévole	Officiel	Bénévole	Officiel en poule haute

Coupe de France Féminine

Les clubs de Côtiers Est Lyonnais, Foot Trois Rivières et AS Attignat s'étant qualifiés pour le second tour de Coupe de France Féminine qui aura lieu le week-end du 28-29 Septembre. Par conséquent les rencontres de championnats suivantes sont automatiquement reprogrammées au week-end du 5-6 Octobre :

- COTIERE EST LYONNAIS – SC MILLE ETANGS
- FOOT TROIS RIVIERES – AS MISERIEUX TREVOUX
- ENT. S. VAL DE SAONE – AS ATTIGNAT

Le Président de la Commission,
Vincent JACUZZI

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Compte rendu de la réunion du 18 Septembre 2024

Présents : Bernard ALBAN, Pierre HERMANN, Philippe NAEGELLEN, Baptiste PIQUET, Patrick PITARD, Hamid TOUZANI, Raul GUTIERREZ

1- Préambule :

Les décisions prises par la Commission du Statut de l'arbitrage lors de la présente réunion, se réfèrent aux articles du nouveau règlement Fédéral du Statut de l'Arbitrage applicable depuis la saison 2022/2023.

La Commission du Statut de l'arbitrage a notamment pour mission de statuer sur le rattachement des arbitres à un club, y compris sur celui des arbitres ayant changé de club ou de statut dans les conditions fixées aux articles 30 et 31 du Statut Fédéral de l'Arbitrage.

2- Courriers :

- ASTT Oyonnax : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 1.
- FC Cotière Luénaz : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 1.
- US Veyziat Oyonnax : La Commission valide votre demande de 1 mutation supplémentaire en équipe Sénior 1.

3- Note aux clubs de D1 et D2 :

Ajout d'un article : Date d'effet au 1^{er} juillet 2024

7) Précision : « Jeune Arbitre » (15 ans à 21 ans)

Le club qui pendant les 2 saisons précédentes a compté dans son effectif 2 jeunes arbitres en plus des obligations édictées par le Statut de l'Arbitrage et qui continuent à officier, verra la comptabilisation de ces 2 jeunes pour 1 sénior, dans le cadre du calcul des obligations telles que définies au point 2 dudit Statut.

Cette disposition se limite à 1 sénior par saison. Un jeune arbitre ne pourra pas être comptabilisé dans les deux catégories jeunes ou séniors. Cette disposition prendra effet pour la saison **2024/2025**, c'est-à-dire que rentreront dans la comptabilisation les jeunes arbitres licenciés dans les clubs au cours des saisons 2022/2023 et 2023/2024.

4- Rappels :

Si un arbitre démissionne de son club formateur, celui-ci continue pendant **2 ans** à le compter dans son effectif, sauf s'il cesse d'arbitrer.

L'arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de

4 saisons après sa démission.

Le prochain club de l'arbitre démissionnaire devra s'acquitter d'un droit de mutation de **500 €** (dont 300 € redistribués au club formateur).

Tous les arbitres doivent exercer dans le District de l'Ain

Toute mutation d'arbitre doit être validée par la Commission du Statut de l'Arbitrage

5- Clubs de District en infraction au statut de l'arbitrage au 30 Septembre 2024 :

Niveau	Club	N° Club	Obligation Au 30/09/2024	Actuel	Manque	Observations
D1	Attignat AS	534249	2AS	1AS	1AS	
	Olympique Sud Revermont	582751		1AS	1AS	
	Foissiat Etrez ES	518461		1AS	1AS	
	Valserhone Foot	590301		1AS	1AS	
	Jassans Frans Foot	582242		1AS	1AS	
D2	Hautecourt Romaneche AS	529286	1AS	0AS	1AS	
	Olympique St Denis les Bourg	530041				
	Nantua US	527613				
D3	Cormoranche ET.S.	504647	1A	0A	1A	
	CO du Plateau	545637				
	Saint Laurentin AS	525874				
	Portes de l'Ain SC	552858				
D4	Chaneins Isn FC	560482	1A	0A	1A	
	St Cyr US	519729				
	St Etienne/Chalaronne AS	537224				
	Oyonnax ASP	529716				
	Virieu FCT	564462				
D5	Bellignat FC	564999	1A	0A	1A	
	Chazey Bons AS	519781				
	Sermoyer FC	519166				

COTIERE LUENAZ FC : 1 mutation supplémentaire en équipe
Séniors 1

OYONNAX ASTT : 1 mutation supplémentaire en équipe
Séniors 1

VEYZIAT AS : 1 mutation supplémentaire en équipe Séniors 1

Si vous constatez des erreurs dans ce tableau, merci de les signaler rapidement par mail au District.

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 17/09/2024

Présents : MM. PELLET, VERNAY, BOURDON, GAUTHERON.

Excusés : MM. DELIANCE et GUTIERREZ.



Dossier n° 7

Match n° 29316756 : FO Bourg 1 / Essor Bresse 4 – U15 D4 poule N – du 22/09/2024

Courrier du club de FO Bourg annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait

- FO Bourg 1 : 0 but / -1 point
- Essor Bresse 4 : 3 buts / 3 points

Le club de FO Bourg est redevable de la somme de 27 €uros au District.

Dossier n° 8

Match n° 29513928 : Vaux St Denis 2 / Mille Etangs 2 – SENIORS D5 poule C – du 22/09/2024

Courrier du club de Mille Etangs annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Mille Etangs 2 : 0 but / -1 point
- Vaux St Denis 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Mille Etangs est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Dossier n° 9

Match n° 29481946 : ENT Val Saône 2 / Ambronay St Jean le Vx 1 – SENIORS Féminines à 8 D1 – du 22/09/2024

Courrier du club de Ambronay St Jean le Vx annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Ambronay St Jean 1: 0 but / -1 point
- ENT Val de Saône 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Ambronay St Jean le Vx est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 10

Match n° 29481543 : Culoz Grd Colombier 1 / CS Viriat 1 – SENIORS Féminines à 11 D2 – du 21/09/2024

Courrier du club de Culoz Grd Colombier annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Culoz Grd Colombier 1 : 0 but / -1 point
- CS Viriat 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Culoz Grd Colombier est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 11

Match n° 29522251 : Plaine de l'Ain 1 / FC Bressans 1 – SENIORS Féminines à 11 D2 – du 21/09/2024

Courrier du club du FC Bressans annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- FC Bressans 1 : 0 but / -1 point
- Plaine de l'Ain 1 : 3 buts / 3 points

Le club du FC Bressans est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 12

Match n° 29514411 : Dortan Lavancia 1 / Hautecourt Romanèche 1 – SENIORS Féminines à 8 D1 – du 21/09/2024

Courrier du club de Dortan Lavancia annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait

- Dortan Lavancia 1 : 0 but / -1 point
- Hautecourt Romanèche 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Dortan Lavancia est redevable de la somme de 20 €uros au District.

Dossier n° 13

– SENIORS Féminines à 8 D1 –

Courrier du club de Dortan Lavancia annonçant le forfait général de son équipe 1.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de Dortan Lavancia est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 14

– SENIORS –

Courrier du club de FO Bourg annonçant le forfait général de son équipe 1.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de FO Bourg est redevable de la somme de 172 €uros au District.

Dossier n° 15

– U15 –

Courrier du club de ENT Val de Saône annonçant le forfait général de son équipe 2.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de Val de Saône Thoissey est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 16

– SENIORS D4 poule B –

Courrier du club de OL Rives de l'Ain annonçant le forfait général de son équipe 2.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de OL Rives de l'Ain est redevable de la somme de 172 €uros au District.

Dossier n° 17

– U15 D4 poule J –

Courrier du club de Artemare Valromey annonçant le forfait général de son équipe 1.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de Artemare Valromey est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 18

– U15 D4 poule N –

Courrier du club de Bresse Tonic Foot annonçant le forfait de son équipe 3.

Les équipes devant rencontrer cette équipe seront exemptes.

Le club de Bresse Tonic Foot est redevable de la somme de 37 €uros au District.

Dossier n° 19

Match n° 28621338 : Valserhône 1 / Dombes Bresse 2 – SENIORS D1 – du 09/09/2024

Réserve Technique

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 49 €uros au District.

Dossier n° 20

Match n° 29183779 : Montluel FC 2 / Côtière Luenaz 3 – Coupe René Tremblay – du 15/09/2024

Réclamation du club de Côtière Luenaz sur la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe 2 de Montluel FC.

Motifs :

- 1- Plus de 2 joueurs ayant participé à la journée de Championnat précédente en équipe supérieure (au repos).
- 2- Sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs à licence « mutation hors période ».

Après pointage, il s'avère que seul 2 joueurs de l'équipe 1 du Montluel FC ont participé à la rencontre (au repos le 15/09/2024).

Après vérification au fichier des licences du Montluel FC, seul 2 joueurs inscrits sur la feuille de match sont des joueurs à licence « mutation hors période ».

La Commission confirme le résultat de la rencontre.

Le club de Côtière Luenaz est redevable de la somme de 49 € au District.

Dossier n° 21

Match n° 29183692 : ES Cormoranche 2 / FC Manziat 2 – Coupe René Tremblay – du 15/09/2024

Réclamation du club de Cormoranche sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs inscrits sur la FMI.

Motifs :

- 1- Plus de 2 joueurs inscrits sur la FMI ont participé à la rencontre de la Coupe René Tremblay équipe supérieure au repos.

Après pointage, il s'avère que 5 joueurs de l'équipe 1 du FC Manziat qui ont participé à la dernière journée de Championnat (08/09/2024), équipe au repos le 15/09/2024 ont joué en Coupe René Tremblay.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe 2 de Manziat pour avoir fait jouer plus de 2 joueurs de l'équipe 1 (au repos) et qualifiée l'équipe 2 de Cormoranche pour le prochain tour de la Coupe Tremblay.

Le club de Manziat est redevable de la somme de 49 € au District.



ENTENTES

U15F

. Foot Trois Rivières, FC Reneins Vauxonne, Belleville Football Beaujolais et C Mont Brouilly (équipe 1)

Club responsable : Foot Trois Rivières

Nom de l'entente : Ent. F3R PFSB

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du mardi 24 septembre 2024

Pour les modifications de rencontres vous devez utiliser « Footclubs » ou le document « modification d'une rencontre » en ligne sur le site du district, ces documents doivent parvenir le lundi qui précède la rencontre, la commission sportive se réunissant le mardi.

Courriers Clubs :

Guéreins Gen. As : demande d'inversion rencontre D3 poule B du 29 septembre (CF à 15h00)

Bourg Sud : validation du document demande de modification de rencontre D3 poule B

----- le samedi 28 septembre 17h00 stade FLECHON à BOURG en BRESSE. (J13 Inversée).

Misérieux Trévoux As : demande de modification rencontre D3 poule B du 29 septembre.

St Martin Mont Esr : valide la demande de modification rencontre D3 poule D samedi 28 septembre ----- à 19h00.

Feillens Us : demande de modification de rencontre D1 du 29 septembre (cause CF à FEILLENS).

Dombes Bresse Fc : accord pour rencontre D1 au samedi 28 septembre à 16h30.

Feillens Us : rencontre D5 poule D du 28 septembre stade des Belouses à BAGE.

Centres Dombes Foot : rencontre D3 poule B du 29 septembre au stade R.C. Martin 15h00.

----- rencontre D5 poule F du 29 septembre à 13h00 à VILLARS les DOMBES.

Chevroux Cs : rencontres D5 poule E à 13h00.

Thoissey Esvs : rencontres D4 poule C et D5 poule F au stade des petits Oiseaux à THOISSEY.

Attignat As : rencontre D1 du 29 septembre à 13h00 (CF Féminine à 15h00).

----- rencontre D4 poule A du 29 septembre à 11h00 (CF Féminine à 15h00. D1 à 13h00).

Marboz Esb : précision terrain pour rencontres D1 (herbe) D2 (synthétique).

Suite au tirage de la coupe de France - T4 le 29 septembre - les rencontres suivantes sont reportées

D1

- **Valsenhône F.1 – Oyonnax Att 1** le samedi 2 novembre 20h00 (voir dimanche 3 novembre !).

D2 poule A

- **Culoz Grd Colombier Us 1 – Viriat Cs 2** le samedi 2 novembre à 20h00.

D2 poule B

- **Guéreins Genouilleux As 1 – Centre Dombes Foot 1** le dimanche 3 novembre à 14h30.

Éric CANARD, Grégory BESSET, Jacques CONTET.

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 24 septembre 2024

U18

Ajout de l'équipe **Bourg Sud 2** en **D4 poule F** (remplace 1 exempt).

La rencontre J1 du 14 septembre **Hautecourt Romanèche As 1 - Bourg Sud 2** est programmée ce **samedi 19 octobre à 15h30**.

Courriers U18 :

Oyonnax Att. : demande de modification horaire rencontre D4 poule F du 28 septembre.

Nantua Us : valide le document modification de rencontre D4 poule F pour horaire **13h30**.

Le Mas Rillier Fc : rencontre D4 poule H du 28 septembre à **17h00** (U18F à 15h00).

Bourg Sud : demande modification horaire D2 poule A du 28 septembre.

Viriat Cs : accord pour rencontre D2 poule A du 28 septembre à **15h00**.

Culoz ent. Culoz Chautagne : rencontre du 28 septembre **au stade municipal de CHINDRIEUX (73310)**.

Tour 3 de la coupe Gambardella le samedi 5 octobre les rencontres des équipes qualifiées seront reportées au 19 octobre.

Courriers U15 :

Veyle Saône Fc : rencontre D2 poule C du dimanche 29 septembre **au comp. Sportif Com.de LAIZ**
----- rencontre D4 poule L du dimanche 29 septembre **au stade A.M. VEILLE à LAIZ**.

St Denis Amb. Ent. du Bugey: rencontre **U15 D4 poule J le samedi 28 septembre à 17h00**.

Bresse Tonic Foot : rencontres D4 poule M **au stade de la Huppe (synthétique) à MONTREVEL**.

Portes de l'Ain Sc : rencontres D3 poule G **au stade municipal de TRAMOYES**.

A partir de la semaine prochaine nous ne modifierons que les rencontres faites par **footclubs** ou avec le bordereau « **Demande de modification de rencontre** » validée par les 2 clubs.

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser **footclubs** ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district.

VETERANS

Réunion du 24 septembre 2024

Vous pouvez engager une équipe pour le championnat via footclubs jusqu'au 30 septembre.

- **Ambérieu Fc**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Le Mas Rillier Fc**
- **St Denis Ambutrix Fc**

Coupe René MORANDAS engagements au 26 septembre.

- **Ambérieu Fc**
- **Bagé As**
- **Bettant Js**
- **Bourg Sud**
- **Centre Dombes Foot (2 équipes)**
- **Côt. Luénaz Fc**
- **Côt. Meximieux Villieu**
- **Dombes Bresse Fc**
- **Foissiat Es**
- **Le Mas Rillier Fc**
- **Marboz Esb**
- **Mille Etangs Sc**
- **Bressans Fc**
- **Foot Trois Rivières**
- **Plaine Tonique Fc (2 équipes)**
- **St Denis Ambutrix Fc**
- **Ol. St Denis les Bourg**
- **Ol. Sud Revermont01**
- **St Martin Mont Esr**
- **Toissey Esvs**
- **Vaux En Bugey Us**
- **Veyle Vx Jonc Fc**

Premier Tour le 18 octobre 2024 tirage mardi 8 octobre.

SPORTIVE FEMININES

Réunion 24 septembre 2024

Attention pour modification date/horaire de rencontre utiliser footclubs ou le bordereau de « **modification d'une rencontre** » en ligne sur le site du district.

Courriers U15F :

Ajout de l'équipe **Ent. F3R-PFSB** (remplace l'exempt).

Ce samedi 28 septembre **Ent. F3R-PFSB** reçoit **Lagnieu Cs** complexe sportif de MONTMERLE 13h30.

La rencontre du 21 septembre **Ain Sud Mas Rillier Fc – Ent. F3R-PFSB** est programmée le **19 octobre**.

Dombes Bresse Fc : rencontre du 28 septembre au **stade C. JOININ à ST TRIVIER sur MOIGNANS.**
Ain Sud ent. Mas Rillier Fc : rencontre du 28 septembre au **stade CHANAL à MIRIBEL 11h30.**

Courriers U18F :

Le championnat U18 F est géré par le district de l'Isère.

Merci d'envoyer vos demandes de modification à la commission sportive de l'Isère.

Courriers S.F. à 8 :

Ol. Buyatin : rencontre D1 du 29 septembre stade municipal de ST JEAN NIOST à **17h00**.

Courriers S.F. à 11 :

Plaine de l'Ain Us : rencontres le samedi 20h00 au stade A. LATOUD à LOYETTES.

Misérieux Trévoux As : rencontre D1 du 21 septembre sur terrain synthétique.

Bressans Fc : rencontre D2 du 29 septembre stade J. BOUVARD POLLIAT à **12h30** (CF à 15h00).

Suite au 3^{ème} tour de la coupe de France Féminine ce dimanche 29 septembre les rencontres suivantes sont reportées.

- **Côt. Est Lyonnais – Mille Etangs Sc** le 6 octobre
- **Thoissey Esvs – Attignat As** le 26 octobre
- **Foot 3 R. – PFSB – Misérieux Trévoux As** le 26 octobre

Vincent JACUZZI, Jacques CONTET.

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

04.74.22.87.81

Plan de Performance Fédéral

Clubs ayant signalés leurs joueurs U12 – U13 (date limite 6 octobre)

PPF U13

IZERNORE NURIEUX-VOLOGNAT

PLAINE REVERMONT FOOTBALL

C.S. VIRIAT

BRESSE FOOT 01

F.C. VEYLE SAONE

BOURG SUD

E.S.R. ST MARTIN DU MONT

CENTRE DOMBES FOOTBALL

BRESSANS F.C.

A.S. MONTREAL LA CLUSE

ESSOR BRESSE SAONE

AMBERIEU FC

THOISSEY E.S.V.S.

PPF U12

PLAINE REVERMONT FOOTBALL

C.S. VIRIAT

F.C. VEYLE SAONE

C.S. VIRIAT

BOURG SUD

E.S.R. ST MARTIN DU MONT

BOURG SUD

A.S. DORTAN LAVANCIA

U.S. REPLONGES

CENTRE DOMBES FOOTBALL

BRESSANS F.C.

A.S. MONTREAL LA CLUSE

ESSOR BRESSE SAONE

AMBERIEU FC

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Rappel important et urgent aux clubs

Les engagements des équipes sont clos pour les 1^{ères} phases. Il n'y aura plus de changements de poule dans les 4 catégories jusqu'à la fin des 1^{ères} phases.

Les feuilles de matchs à imprimer sont sur le site du district dans pratiques>>foot réduit>>catégories U7, U9, U11, **U13 si la FMI ne fonctionne pas.**

La messagerie fonctionne à nouveau normalement (virus au niveau national). Donc vous devez obligatoirement rentrer les résultats dans Fooclub et scanner les feuilles de matchs afin de pas exposer les clubs à des amendes.

Lorsque vous envoyez des mails pour des changements d'horaires : rencontres inversées, changement de lieux etc..... Précisez la lettre de la poule et la catégorie.

Quelques dates à retenir pour le début de saison 2024 - 2025

Début des différents Plateaux :

U13 : 1^{er} tour du Festival Pitch le 19 Octobre 2024

U13

Le calendrier des U13 est en ligne dans « épreuves ».

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent.

Certaines poules étant incomplètes (exempt), les équipes exemptes peuvent se rencontrer en matchs amicaux (pas de FMI ou feuille de match).

Forfait :

Poule N : Forfait général Dombes Bresse 4, les équipes qui devaient la rencontrer sont exemptes.

Dombes Bresse : 26 €

Journée du 14 Septembre 2024

Poule G : Anglefort 1 9 €

Poule Q : Bourg FO 1 9 €

Feuilles de match manquantes Amende 9 €

Merci de nous les envoyer par mail.

Journée du 14 Septembre 2024

Poule C : Valserhône 2 9 €

Poule E : Belley CS 1	9 €
Poule F : Valsershône 4	9€
Poule H : Jassans Frans 3	9 €
Poule J : Valsershône 6	9 €
Poule M : Côtière Luénaz 2	9 €
Poule N : Jassans Frans 4	9 €
Poule P : Veyle Saône 6	9 €
Bord de Veyle 2	9 €

U11

Les calendriers sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U11 et dans « épreuves ».

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent.

Changement d'horaire des plateaux :

Journée 3 du 28 septembre

Poule C : Marboz à 11h00

Poule F : Ain Sud à 11h00

Poule G : Ain Sud à 11h00

Poule O : Ain Sud à 11h00

Poule U : Marboz à11h00

Feuilles de Plateau manquantes Pas d'amende

Merci de nous les envoyer par mail.

Journée du 14 Septembre 2024

Poule A : Valsershône 1

Poule C : Plaine Tonique 1

Poule G : Guéreins Chaneins 2

Poule H : Fareins Trois Rivières 1

Poule J : Bourg en Bresse Péronnas 3 et Viriat 2

Poule L : Veyziat ATT 4

Poule M : Culoz Grand Colombier 2

Poule P : Ain Sud 7

Poule R : Fareins Trois Rivières 3

Poule S : Essor Bresse Saône 1 Fém

Poule U : Bourg Sud 3

Poule V : Centre Dombes 4

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 Octobre 2024 dernier délai.

U9

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U9 et dans « épreuves ».

Attention des modifications ont été faite. Pensez à bien vérifier les rencontres qui vous concernent.

Changement de Niveau, engagement ou retrait d'équipes pour la seconde Phase

Merci d'envoyer un mail pour le 13 Octobre 2024 dernier délai.

U7

Les plateaux sont en ligne dans pratiques>>foot réduit>>calendrier U7 et dans « épreuves ».

Urgent :

Pensez à nous renvoyez rapidement les calendriers des plateaux (dates et lieux) à footanimation@ain.fff.fr et distrit@ain.fff.fr .

Calendrier manquant :

Poule F : Dombes Côtières

Poule H : Val de Saône

Poule I : Val de Saône

Poule P : Haut Bugey

Changement de lieu : journée du 10 octobre

Poule L Bresse : le plateau aura lieu à Cormoz et non à St Nizier le Bouchoux

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion de la CDTIS

-Date : 28 septembre 2024 à 10h au district

- Ordre du jour :

- Point réglementaire
- Vérifications à effectuer durant la saison 2024/2025
- Organisation de la commission

Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Demande d'Avis Préalable installation

- Demande du SIVOS des 3 Bâgé-Dommartin pour un nouvel éclairage en LED sur le terrain d'honneur de Bâgé – dossier transmis à la ligue pour validation.

Vérifications initiales de gymnases pour la pratique de futsal le 16 septembre 2024

- Gymnase Gabriel Voisin NNI 010539901 de Bourg en Bresse – rapport à effectuer par la CDTIS
- Cosec Favier NNI 010539902 de Bourg en Bresse rapport à effectuer par la CDTIS

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Eclairage du stade municipal Joseph Lopez 1 d'Ambronay NNI 010070101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage du stade municipal de Saint Etienne sur Chalaronne NNI 013510101 – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Eclairage des stades municipaux d'Arbent NNI 010140101 et NNI 010140102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Orindis 2 NNI 012650102 de Montréal-la Cluse – vérification effectuée le 11 septembre 2024 – non-conformités majeures levées – rapport à effectuer par la CDTIS.
- Stades des Brotteaux 1 et 2 NNI 014500101 et 014500102 de Villieu Loyes Mollon – rapports effectués par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade municipal NNI 011380101 de Culoz – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.
- Stade du Fresne NNI 012940101 de Peyrieu – rapport effectué par la CDTIS et transmis à la ligue.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Installations ayant des non-conformités majeures à lever avant le 30 septembre 2024

- Stade municipal de Mézérial 1 -modifications en cours par le propriétaire de l'installation
- Stade Henri Rigollet de Jayat – modifications en cours par le propriétaire de l'installation

Programmations à compter du 30 septembre 2024

- Eclairage du complexe sportif Fétan 1 de Trévoux NNI 0142700101

Pour la CDTIS : JF JANNET